

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

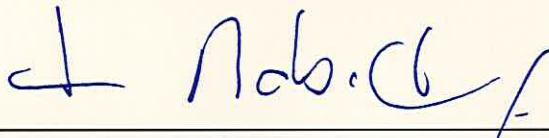
Règlement R-2019-275

Adoption du règlement R-2019-275 (Règlement décrétant une dépense de 200 434 \$ et un emprunt de 200 434 \$ pour la relocalisation et l'aménagement de la bibliothèque du secteur Luceville)

Avis est donné, que le règlement numéro R-2019-275 décrétant une dépense de 200 434 \$ et un emprunt de 200 434 \$ pour la relocalisation et l'aménagement de la bibliothèque du secteur Luceville, a été adopté le 13 janvier 2020 et qu'il peut en être pris communication au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 7 AVRIL 2020

Je, Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier, résident de la municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil le 7 avril 2020.



Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier